

1
(N° 242.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 28 MAI 1836.

RAPPORT fait par M. DESMANET DE BIESME, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du comte Camille de Briey.

MESSIEURS,

Par pétition du 25 février 1836, à la Chambre des Représentans, le comte Camille de Briey, domicilié à Laclaireau, section de la commune d'Etbe, province de Luxembourg, demande la grande naturalisation.

Il expose que, né à Ruette, province de Luxembourg, district de Virton, le 28 juin 1799, d'un père belge, il a, en 1816, étant âgé alors de 17 ans, quitté la Belgique pour la France, où il est bientôt entré au service sans autorisation du Gouvernement; qu'ayant donné sa démission du grade qu'il avait en France, il est revenu en 1832 habiter la commune d'Etbe, et qu'à l'époque de la mort de son père, en 1833, il y a établi son domicile en reprenant les biens et les usines que sa famille possède dans cette commune et qu'il dirige actuellement. Il pense donc, se fondant sur l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835, être recevable à demander la grande naturalisation, sans avoir rendu des services éminens à l'État; au dossier se trouvent des pièces authentiques des administrations municipales de Ruette et d'Etbe qui confirment les faits, ainsi que les avis des autorités supérieures consultées, qui font valoir les titres du pétitionnaire à obtenir la faveur qu'il réclame, tant sous le rapport de sa conduite publique et privée, que sous celui de la fortune territoriale qu'il possède dans le Royaume, et des établissemens industriels qu'il exploite par lui-même.

Le Rapporteur,
DESMANET DE BIESME.

Le Président,
MILCAMPS.
